



Projet Educatif Territorial

2014-2017

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Situation Initiale : Fonctionnement 2013/2014	Page 5
• Les écoles de la commune,	
• Les services municipaux,	
• Les associations,	
II. Un projet éducatif global	Page 7
• Le champ d'application,	
• Une réponse globale aux enjeux de co-éducation,	
• Les objectifs éducatifs,	
III. La mise en œuvre du projet,	Page 14
• Les horaires scolaires,	
• L'organisation administrative,	
• Les Temps d'Accueils Périscolaires,	
• Les accueils périscolaires,	
• La pause méridienne,	
• L'accueil du mercredi,	
• L'accueil des vacances scolaires,	
• La micro-crèche	
IV. Suivi et évaluation du projet	Page 19
• Création du comité de pilotage,	
• Méthode d'évaluation,	
• Référentiel d'évaluation,	
V. Annexes	Page 27
• Emplois du temps éducatifs	

Introduction :

1. Les objectifs de la réforme : source Education Nationale

Mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous

- Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.
- La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.
- Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

2. Qu'est ce que c'est un projet éducatif de territoire ?

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, **la complémentarité des temps éducatifs**.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

3. Une volonté politique communale

Depuis 2004, la commune de Toulon sur Allier, n'a eu de cesse de développer les offres d'accueils de l'enfant afin de répondre aux besoins et aux attentes des familles toulonnaises.

L'ouverture du centre de loisirs sans hébergement, les mercredis depuis le 01^{er} Janvier 2004, a répondu à une démarche forte des parents. Cette structure a traduit la volonté de la municipalité d'inscrire, parmi ses objectifs prioritaires, une action éducative et sociale dirigée vers les enfants.

Grâce aux espaces réservés aux activités de l'accueil de loisirs, aux moyens en personnel et matériel mis à disposition, mais également au succès de la période expérimentale, la municipalité a décidé de poursuivre les activités de l'accueil de loisirs en faveur des enfants de 3 à 14 ans tous les mercredis et sur les vacances scolaires. De plus, l'accueil périscolaire s'est structuré et permet une meilleure réponse.

Dans cette même volonté municipale, une micro-crèche a ouvert ses portes le 02 Juillet 2012 afin d'accueillir les enfants à partir de 2 mois jusqu'à leur scolarisation. Après une étude de besoin réalisée en étroite collaboration avec la CAF de l'Allier et le service petite enfance du Conseil Général, il s'est avéré qu'il n'y avait pas assez de places d'accueils sur notre territoire. C'est pour ses raisons que le schéma départemental de la petite enfance a prévu la création d'une structure d'accueil collectif pour les plus jeunes. La création d'une micro-crèche avec 10 places simultanées correspond à la dimension communale.

Compte tenu des inscriptions sur les deux structures pour l'année 2013 et les prévisions pour 2014, il semble bien que cela a répondu et continue à répondre à un réel besoin pour la population toulonnaise.

I. Situation Initiale : fonctionnement 2013/2014

a. Les écoles de la commune, 2013/2014

- ✚ **Ecole maternelle** : 2 classes 37 élèves
 - Grande section CP : 20 élèves,
 - Petite et Moyenne section : 17

- ✚ **Ecole élémentaire** : 3 classes 60 élèves
 - CP CE1 : 21 élèves,
 - CE2 CM1 : 18 élèves,
 - CM1 CM2 : 21 élèves

b. Les services municipaux,

- ✚ **Les accueils périscolaires :**
 - Horaires : 7h/8h50 et 16h30/18h45
 - Encadrements :
 - 1 pour 10 enfants (- de 6ans),
 - 1 pour 14 enfants (+ de 6 ans)
 - Locaux :
 - 3 salles d'activités,
 - 1 cour
 - Inscriptions et tarif :
 - Inscription annuelle,
 - Tarif horaire en fonction des revenus (CAF),

- ✚ **La pause méridienne :**
 - Horaires : de 12h à 13h20
 - Encadrements :
 - 2 services : 2 agents par service
 - Locaux : cours, préau, salle et cantine
 - Inscriptions et tarif :
 - Inscription au jour le jour,
 - 2.30 € par repas,

- ✚ **L'accueil du mercredi et des vacances scolaires:**
 - Horaires : 7h à 18h45
 - Encadrements :
 - 1 pour 8 enfants (- de 6ans),
 - 1 pour 12 enfants (+ de 6 ans)
 - Locaux :
 - 3 salles d'activités,
 - 1 cour
 - Salle polyvalente,

- Stade
- Inscriptions et tarif :
 - Ouverture tous les mercredis,
 - Ouverture sur les vacances scolaires sauf Août et 1 semaine à Noël,
 - Inscription avec date butoir, au-delà en fonction des places disponibles,
 - Prévenir 48h à l'avance si absence,
 - Tarif horaire en fonction des revenus (CAF),

c. La micro-crèche :

- Horaires : 7h 19h
- Encadrements :
 - 1 EJE,
 - 1 Auxiliaire de puériculture,
 - 2 agents sociaux,
- Locaux :
 - Locaux adaptées aux enfants de 2m à 3 ans
- Inscriptions et tarif :
 - Contrat annuel établi les jours et heures,
 - Tarif horaire en fonction des revenus et du nombre d'enfant au foyer.

d. Les associations,

- ✚ A.S.T.
- ✚ ACAAM,
- ✚ AERO CLUB
- ✚ AMICALE LAÏQUE,
- ✚ ARCA,
- ✚ CATM/ACPG,
- ✚ CLUB DE L'AMITIE,
- ✚ COL CANTO,
- ✚ COMITE DES FETES,
- ✚ FAAM,
- ✚ GOLF DES AVENELLES
- ✚ GYM VOLONTAIRE
- ✚ JOYEUX TOULONNAIS,
- ✚ LES AMIS DU PATRIMOINE,
- ✚ MODEL CLUB MOULINOIS,
- ✚ PARENTS D'ELEVES,
- ✚ PECHEURS DU VAL D'ALLIER,
- ✚ PETANQUE TOULONNAISE,
- ✚ PLANEUR CLUB MOULINOIS,
- ✚ TENNIS CLUB,
- ✚ ULM CLUB

II. Un projet éducatif global :

a. Le champ d'application,

Territoire et public concernés par le PEDT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Toulon sur Allier. La commune comptabilise 1166 habitants **au 1er janvier 2014** et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- **34 enfants âgés de 0 à 3 ans,**
- **103 enfants âgés de 3 à 11 ans**

La commune s'efforce à offrir des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés.

Périodes et horaires concernés

Lors de la réunion du 14 Janvier 2014 en présence des élus de la municipalité, des équipes enseignantes, du représentant du DASEN et des parents d'élèves, il a été convenu de mettre en place l'organisation des rythmes éducatifs à compter de Septembre 2014. L'organisation des temps éducatifs sur l'école élémentaire seront différents

Durée du PEDT

Une dérogation ayant été obtenue pour l'organisation de deux journées scolaires de 6 h et à titre expérimental un assouplissement d'un taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants pour les – de 6 ans et 1 pour 18 pour les enfants de + de 6 ans (cependant le taux de 1 pour 10 et 1 pour 14 seront privilégiés, le PEDT sera valable trois ans mais une évaluation sera faite tous les ans afin d'apporter les modifications nécessaires. **Par courrier du 11 Février 2014**, le DASEN a validé cette proposition.

b. Une réponse globale aux enjeux de co-éducation,

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au-delà des changements horaires prévus par la réforme au niveau du temps scolaire, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT a cherché à adapter le projet de la "place de l'enfant", tel qu'il existait, aux nouvelles prérogatives de la réforme des rythmes scolaires. L'objectif recherché était de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant. L'accompagnement de l'enfant tout au long

de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Au cœur de la réflexion, il a ainsi fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- ✚ les temps familiaux,
- ✚ les temps scolaires
- ✚ l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

c. Les objectifs éducatifs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les trois orientations suivantes :

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Et plus particulièrement...

- ✚ **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.**

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations,...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets

d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Les structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

✦ Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance (comité de pilotage) des différentes structures éducatives et dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

✦ Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles

Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la commune de Toulon sur Allier en faveur de la coéducation permettent d'atteindre cet objectif. Ainsi des actions temporaires seront mises en place entre l'école maternelle et la micro-crèche. De plus, la municipalité s'engage et soutient financièrement les projets d'écoles.

Enfin, des investissements récents ou prévus pour permettre aux enfants un meilleur accueil de qualité améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles.

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

Et plus particulièrement...

✚ Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire..), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des revenus, et par des aides financières aux familles les plus en difficulté en saisissant le Centre Communal d'Actions Sociales. La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires par la collectivité, à titre gratuit, permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques.

Mais les obstacles peuvent également être de nature physique, sociale et culturelle. Les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont ainsi recherchées. Les investissements sur les différents locaux de l'espace éducatif et notamment la rénovation des locaux visent à garantir leur accessibilité à tous.

✚ Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants vont être menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres dans un cadre sécurisé. La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme scolaire a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne.

En effet, il a été jugé pertinent de rallonger d'un quart d'heure ce temps de pause pour que l'ensemble des enfants, et notamment ceux du deuxième service puissent bénéficier d'une période de remise au calme avant le retour dans les classes.

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ainsi les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux

enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer. Pour les enfants de maternelle déjeunant au restaurant scolaire, un accueil à l'école pour la sieste, dès 13h15, avant même la reprise de la classe sera ainsi organisé. En effet, imposer à ces enfants d'attendre jusqu'à 13h45 pour commencer la sieste irait à l'encontre du respect du rythme de l'enfant.

✚ Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique.

Les activités mises en place le soir après la classe dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires ont également l'objectif de participer à l'épanouissement et au développement des enfants. En lien avec des associations de la commune, les enfants auront en effet la possibilité de découvrir une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Ces derniers seront également directement impliqués dans le choix de leurs activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif.

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser. La fête des écoles doit être un temps forts où se retrouvent tous les acteurs éducatifs.

✚ Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. Le temps de pause méridienne est un temps privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition.

Par l'intermédiaire d'ateliers spécifiques, les enfants sont sensibilisés à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée. Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant ce temps de midi ont également pour rôle de garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Tous les projets d'animations, dans le domaine sportif permettent également de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.

Des actions d'information et de formation à destination des parents et/ou des professionnels de l'éducation, sur des thèmes clés pour la réussite et l'épanouissement des enfants pourront également être organisées dans le cadre de l'atteinte de cet objectif : la formation des animateurs sur l'organisation d'un temps de relaxation après le déjeuner ou l'information des parents sur la thématique du sommeil chez les plus jeunes constituent des pistes d'actions qui seront approfondies dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.

Et plus particulièrement...

✚ Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, ...

Mettre en place un conseil des enfants est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs. Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté. Des actions éducatives spécifiques sur ces domaines sont ainsi organisées par l'ALSH.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur commune et de son patrimoine. A cet égard, les animations organisées par les bénévoles des associations, sur des thématiques variées sont de nature à permettre cette découverte par les enfants.

Les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront soutenues, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités. Les actions éducatives rechercheront également l'initiation au débat démocratique pour les enfants et à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits.

✦ Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place d'ateliers, avec la participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles pour les enfants, envers les actions proposées sur le temps extra-scolaire par ces différentes associations.

III. La mise en œuvre du projet :

a. Les horaires scolaires : voir annexe

b. Organisation administrative :

Dossier de renseignements obligatoire :

- Permanences Juillet et fin Août pour recevoir les familles,
- Tous les dossiers seront complets pour la rentrée scolaire,
- Nouvelle famille en cours d'année

Documents obligatoires :

- N°CAF ou MSA ou dernier avis d'imposition,
- Carnet de vaccinations,
- N° médecin traitant,

Par rapport aux écoles :

- Attente du découpage des classes pour s'organiser,

Par rapport à la DDCSPP :

- Déclaration d'ouverture avant le 01 Juillet 2014,
- PEDT remis fin Mai avec concertation avec tous les partenaires,
- **Création d'un comité de pilotage,**

Par rapport aux familles :

- Réunion d'information fin Juin 2014,

c. Les T.A.P. : Déclaration DDCSPP

Horaires :

- Ecole La Colline de 15h à 16h30 Mardi et Vendredi
- Ecole St Exupéry de 15h à 16h30 Lundi et Jeudi

Encadrements :

- 1 pour 10 pour les enfants de – de 6 ans,
- 1 pour 14 pour les enfants de + 6 ans
- **Demande de dérogation à titre exceptionnel (si 1 ou 2 enfants de plus sur l'ensemble des inscrits) pour le taux de 1 pour 14 et 1 pour 18,**

Locaux :

- Salle alsh maternelle,
- Salle alsh grands,

- Salle alsh bibliothèque,
- Salle polyvalente ou vivert,
- Salle de motricité école maternelle,
- Cour,
- Stade,



Inscriptions et tarif :

- Inscription au trimestre à l'avance,
- Places limitées à 14/15 enfants par atelier (choix 1 ou 2),
- 3 ou 4 ateliers différents (sportif, culturel ou scientifique) adaptés à l'âge,
- Gratuit mais feuille de présences obligatoire,
- Pour raison d'organisation, il ne pourra être autorisé de changer d'atelier en cours de trimestre,



Relais avec les enseignants :

- Appel des enfants par groupe dès 15h, respect des horaires,
- 15h/15h10 : échanges d'informations avec les enseignants,
- Lien avec les projets d'écoles,
- Pour les enfants de maternelles (PS et MS), un réveil échelonné sera mis en place entre 14h45 et 15h15,

d. Les accueils périscolaires : Déclaration DDCSPP et PMI



Horaires :

- Accueil du matin : de 7h à 8h35 (8h50 mercredi),
- Accueil du soir : de 16h30 à 18h45



Encadrements :

- 1 pour 10 pour les enfants de – de 6 ans,
- 1 pour 14 pour les enfants de + 6 ans



Locaux :

- Salle alsh maternelle,
- Salle alsh grands,
- Salle alsh bibliothèque,
- Cour,



Inscriptions et tarif :

- Inscriptions annuelles,
- Aide aux devoirs organisée par l'Association des Parents d'Elèves
- Ateliers permanents : activités en fonction du rythme de l'enfant,
- Tarif horaire en fonction des revenus,



Relais avec les enseignants :

- Appel des enfants par groupe dès 16h30,

- 8h35/8h45 et 16h30/16h40 : échanges d'informations avec les enseignants, listes des enfants pour la maternelle
- Lien avec les projets d'écoles,
- Organisation de l'aide aux devoirs avec l'aide de l'association des parents d'élèves,

e. La pause méridienne :



Horaires :

- De 12h15 à 13h50 LMJV,
- De 12h à 13h30 le mercredi,



Encadrements :

- Service maternelle : 2 animateurs Repas de 12h15 à 13h,
- Service élémentaire : 2 animateurs Repas de 13h à 13h45
- 1 seul service le mercredi à 12h15 car 12h/12h15, les parents peuvent venir récupérer les enfants dans la cour de l'école,



Locaux :

- Cantine scolaire,
- Cours d'écoles,



Inscriptions et tarif :

- Feuille d'inscription le matin Inscription le matin dans le classeur remplie par les enseignants, et retour à la cantine,
- 2.30€ par repas,



Relais avec les enseignants :

- Echanges d'information avant et après si nécessaire,
- Les enfants de PS et MS seront couchés par un animateur, après le brossage des dents dès 13h15,
- Les enfants de GS et CP seront surveillés par un animateur dans la cour,

f. L'accueil du mercredi : Déclaration DDCSPP et PMI



Horaires :

- De 13h30 à 18h45,
- Tous les mercredis scolaires



Encadrements :

- 1 animateur pour 8 pour les – de 6 ans,
- 1 animateur pour 12 pour les + de 6 ans,



Locaux :

- Salle alsh maternelle,
- Salle alsh grands,

- Salle alsh bibliothèque,
- Cour,
- Salle polyvalente si libre ou Vivert



Inscriptions et tarif :

- Tarifs horaires en fonction des revenus,
- Projets sous forme d'ateliers en fonction des âges des enfants,
- Inscriptions obligatoires à date butoir et prévenir 48h à l'avance si absence sinon facturation,

g. L'accueil des vacances scolaires : Déclaration DDCSPP et PMI



Horaires :

- De 07h à 18h45,
- Tous les mercredis scolaires
- Périodes d'ouverture :
 - Toussaint : 2 semaines
 - Hiver : 2 semaines
 - Printemps : 2 semaines
 - Juillet : 4 semaines



Encadrements :

- 1 animateur pour 8 pour les – de 6 ans,
- 1 animateur pour 12 pour les + de 6 ans,
- En fonction du nombre d'enfants



Locaux :

- Salle alsh maternelle,
- Salle alsh grands,
- Salle alsh bibliothèque,
- Cour,
- Salle polyvalente si libre ou Vivert



Inscriptions et tarif :

- Tarifs horaires en fonction des revenus,
- Projets sous forme d'ateliers en fonction des âges des enfants,
- Inscriptions obligatoires à date butoir et prévenir 48h à l'avance si absence sinon facturation,

h. La micro-crèche : Déclaration PMI



Horaires :

- De 7h à 19h,
- Du lundi au vendredi,
- Fermetures identiques à l'ALSH,



Encadrements :

- 1 Directeur technique (0.25 ETP),

- 1 Directrice adjointe EJE (1ETP),
- 1 Auxiliaire de puériculture (1ETP)
- 2 Agents sociaux (0.8 et 0.9 ETP)

✦ **Locaux :**

- Bâtiment adapté, nouvelle construction et extérieur aménagé,

✦ **Inscriptions et tarif :**

- Voir règlement intérieur,
- Commission d'attribution de places,
- Contrat établi entre la structure et la famille,
- Tarif horaire en fonction des revenus et du nombre d'enfant au foyer,

✦ **Relais avec les enseignants et les associations :**

- Mise en place de projets pluri-partenaires

IV. Le suivi et l'évaluation du projet :

a. Création d'un comité de pilotage,

Le projet éducatif territorial de la commune repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- ✚ Les élus de la commune,
- ✚ Les services de l'Education nationale et surtout les écoles,
- ✚ Les institutions telles que la CAF, la DDCSPP et la MSA
- ✚ Le champ associatif communal. Cela concerne les associations culturelles, sportives et de loisirs.
- ✚ Les représentants des parents d'élèves.
- ✚ Les services municipaux.

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage.

. Sa composition :

Le comité de pilotage est présidé par le Maire et composé comme suit :

- ✚ Des élus de la Mairie, 2 représentants
- ✚ Des représentants des services municipaux, 1 représentant,
- ✚ Des directeurs d'école ou de leurs représentants,
- ✚ De l'inspecteur de l'éducation nationale,
- ✚ De bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif, en fonction des interventions,
- ✚ De représentants des parents d'élèves, 1 par école,
- ✚ D'un représentant de la DDCSPP,
- ✚ D'un représentant de la CAF.
- ✚ D'un représentant de la MSA.

. Ses missions

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- ✚ D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges

d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.

- ✚ D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- ✚ De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- ✚ De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.
- ✚ Modifier en cas de besoin l'organisation du temps scolaire,

. Son organisation

Le Comité de pilotage et de coopération éducative se réunira au minimum une fois par trimestre, un premier point étant envisagé après les vacances de la Toussaint 2014 afin de faire le bilan des deux premiers mois et de préparer les projets du 2^{ème} trimestre,

b. La méthode d'évaluation,

Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir ».

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.

- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants. Elle devra permettre d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...

- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. **Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité.** Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre des investigations complémentaires, sur des thématiques ciblées.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation s'inscrit pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

c. Le référentiel d'évaluation,

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations stratégiques que le PEDT cherche à suivre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de nature différente, permettant de juger :

- **De la pertinence du projet** : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.

- **De l'efficacité du projet** : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.

- **De l'impact du projet** : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Objectifs opérationnels

Référentiel d'évaluation

Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Pertinence

Les moyens mis en place et les résultats obtenus sont bien le fruit d'une coordination renforcée entre les acteurs.

Efficacité

Une offre éducative cohérente, diversifiée, permanente et effective, est proposée sur le territoire, sur une période donnée et pour toutes les tranches d'âge.

Impact

Les parcours des enfants bénéficiant de cette offre éducative démontrent des effets bénéfiques en termes de réussite éducative (scolarité, socialisation, civisme...)

Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

Pertinence

Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs répond à un besoin formulé par les parents et partagé par la communauté éducative.

Efficacité

Une implication plus forte des parents est recherchée dans le cadre de la mise en œuvre des actions, permettant davantage d'échanges avec le reste de la communauté éducative.

Impact

Les échanges avec les parents et la communication ainsi mise en place apportent des effets bénéfiques pour garantir la continuité éducative.

Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles

Pertinence

Les améliorations des conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants et aux acteurs éducatifs concourent à favoriser la réussite scolaire.

Efficacité

Des actions visant à améliorer les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants et aux acteurs pédagogiques sont entreprises.

Impact

Les conditions offertes permettent effectivement d'améliorer la réussite scolaire des enfants.

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

Objectifs opérationnels

Référentiel d'évaluation

Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.

Pertinence

L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins des familles, et aux enjeux de mixité sociale.

Efficacité

Un système de tarification différenciée pour l'ensemble des activités favorise l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous. Les locaux permettent une accessibilité et un accueil dans les meilleures conditions aux enfants porteurs d'un handicap.

Impact

La fréquentation des activités par les enfants démontre que l'objectif de mixité sociale est atteint. La communication sur l'accès à l'offre éducative est satisfaisante.

Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

Pertinence

Le respect des rythmes de l'enfant dans le cadre de l'offre éducative est un enjeu partagé par les acteurs locaux.

Efficacité

L'offre éducative mise en place respecte effectivement au mieux les rythmes de l'enfant.

Impact

L'offre éducative ainsi proposée démontre que les enfants en tirent des effets bénéfiques. Les acteurs éducatifs font face à des enfants plus réceptifs.

Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Pertinence

L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins identifiés d'autonomie, de développement de compétences et de responsabilisation des enfants.

Efficacité

Les actions mises en œuvre recherchent réellement le développement des compétences et la responsabilisation des enfants.

Impact

Les enfants acquièrent effectivement de nouvelles compétences, gagnent en autonomie et en responsabilisation.

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Pertinence

L'offre éducative mise en place permet de répondre aux enjeux identifiés de promotion de la santé et du bien-être des enfants.

Efficacité

Les actions mises en œuvre recherchent réellement la promotion de la santé et le bien-être des enfants.

Impact

Les actions mises en œuvre révèlent des effets bénéfiques chez les enfants qui les ont suivies.

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

Objectifs opérationnels

Référentiel d'évaluation

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Pertinence

Le vivre ensemble, l'émancipation des enfants, la solidarité et le développement durable constituent des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative, qui fondent l'action du PEDT.

Efficacité

Les actions éducatives mises en place permettent effectivement l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable.

Impact

Les actions éducatives ainsi mises en place touchent un nombre important d'enfant et ont des impacts bénéfiques sur leur comportement en tant que citoyen.

Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Pertinence

Le développement de liens sociaux en dehors de la communauté éducative classique (liens intergénérationnel et associatif) permettent une ouverture d'esprit et un éveil à la curiosité chez les enfants, nécessaires au développement de l'enfant et contribuant à la qualité du vivre ensemble sur la commune.

Efficacité

Les actions éducatives permettent effectivement aux enfants de tisser des liens entre les générations et de découvrir le monde associatif.

Impact

Le développement des liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations dans le cadre des activités éducatives ont un impact bénéfique pour les enfants, et participent à la qualité du vivre ensemble.

Annexes :

- **Emploi du temps scolaire et périscolaire des enfants de maternelle,**
- **Emploi du temps scolaire et périscolaire des enfants d'élémentaire,**